



# GUIDE DES ENTREPRISES ITIE

Comment les entreprises peuvent soutenir la mise en œuvre



## **Guide des entreprises ITIE**

Comment les entreprises peuvent  
soutenir la mise en œuvre

Écrit par Dave Prescott, avec le soutien  
d'Eddie Rich et Anders Kråkenes au  
Secrétariat international de l'ITIE et  
d'Amanda Gardiner à l'IBLF. Avec la  
participation de Jonas Moberg au  
Secrétariat international de l'ITIE, et de  
Peter Brew, Hanniah Tariq et Susan  
Wood à l'IBLF.

© ITIE et IBLF 2008

Les opinions exprimées dans cet  
ouvrage sont celles des auteurs et des  
contributeurs.

Conception graphique par  
Alison Beanland

A background image of a financial data table. The table has multiple columns of numbers and percentages, with some cells containing small upward and downward arrows. The text is small and difficult to read, but it appears to be a list of financial metrics.

# GUIDE DES ENTREPRISES ITIE

Comment les entreprises peuvent soutenir la mise en œuvre



# SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>8</b>
1 Qu'est-ce que l'ITIE ?	8
2 Comment l'ITIE peut-elle aider mon entreprise ?	8
3 Pourquoi l'ITIE est-elle unique ?	9
4 Qui participe à l'ITIE ?	9
5 En quoi consiste ce guide, et à qui est-il destiné ?	10
6 Comment mon entreprise peut-elle soutenir l'ITIE au niveau international ?	10
7 Si je ne trouve pas ce que je cherche dans ce guide, quels autres conseils sont disponibles ?	10
<b>AVANT L'ENGAGEMENT</b>	<b>12</b>
8 Le pays où mon entreprise opère ne soutient pas l'ITIE. Devrions-nous encourager le gouvernement à s'engager ?	12
9 Quelles mesures particulières pouvons-nous prendre pour encourager le gouvernement à s'engager ?	12
10 Mon entreprise publie déjà des informations sur ses paiements aux gouvernements. Pourquoi devrions-nous participer à l'ITIE ?	13
11 Je travaille pour une entreprise publique. Comment l'ITIE s'applique-t-elle ?	14
12 Mon entreprise ne travaille pas directement dans l'extraction de ressources. Que peut faire mon entreprise pour soutenir la mise en œuvre de l'ITIE ?	14
13 Qu'est-ce que la « société civile » ? Pourquoi les groupes venant de la société civile participent-ils à l'ITIE ?	15
14 Que se passe-t-il si la société civile n'est pas formellement reconnue par le gouvernement de ce pays ?	15
<b>ÉTABLISSEMENT DE PROCESSUS ET DE SYSTÈMES</b>	<b>16</b>
15 Le gouvernement s'est désormais engagé à mettre en œuvre l'ITIE dans ce pays. Que se passe-t-il maintenant ?	16
16 Combien de temps faut-il pour mettre en œuvre l'ITIE ?	17
17 Qui finance la mise en œuvre de l'ITIE dans un pays ?	17
18 Qui est responsable pour l'élaboration et la gestion du plan de travail ITIE ?	17
19 Comment le plan de travail est-il élaboré, et en quoi consiste-t-il ?	17
20 Quels seront les besoins probables en personnel et en budget pour mon entreprise pour la mise en œuvre de l'ITIE ?	18
21 Il y a des obstacles légaux à la publication des informations concernant les paiements des entreprises dans ce pays. Que se passe-t-il dans ce cas ?	19
<b>PRÉPARATION, PUBLICATION ET DIFFUSION DES INFORMATIONS</b>	<b>20</b>
22 Comment fonctionne le processus de déclaration des informations financières ?	20
23 En quoi consistent les modèles de déclaration de l'information financière ?	21
24 Quand est-ce que les informations concernant les entreprises devraient être remises ?	21
25 Qui sont les 'Administrateurs' et comment sont-ils sélectionnés ?	22
26 Les informations de l'entreprise ne correspondent pas à celles du gouvernement. Que se passe-t-il dans ce cas ?	22
27 En quoi consiste la 'publication' des informations ITIE ?	22
<b>GESTION CONTINUE ET VÉRIFICATION</b>	<b>23</b>
28 Comment fonctionne le processus de validation ?	23
29 Comment les entreprises peuvent-elles échanger entre elles des leçons et des conseils au sujet de l'ITIE ?	24
30 Les informations ont été publiées et validées, et le pays est désormais conforme à l'ITIE. Que peut faire mon entreprise pour aller plus loin ?	24
<b>Glossaire</b>	<b>26</b>
<b>Appendices</b>	<b>28</b>
1 Les Principes ITIE	29
2 Les Critères ITIE	30
3 Modèle de déclaration de l'information financière de l'ITIE	31
4 Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE (niveau national)	35
5 Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE (niveau international)	36
6 Entreprises soutenant l'ITIE	37



## Avant-propos par Peter Eigen (Président, ITIE) et Rex W. Tillerson (Président et PDG, Exxon Mobil Corporation)

Le 20<sup>ème</sup> siècle nous a appris clairement que la résolution des problèmes les plus intractables de notre planète, parmi eux la pauvreté, les conflits et la corruption, passe par une discussion publique entre toutes les parties prenantes, informée par une solide compréhension commune des problèmes et des faits.

Pour les pays riches en pétrole, en gaz ou en minéraux, la gestion des richesses en ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de l'exercice des gouvernements souverains. Toutefois, faute d'une bonne gestion, l'exploitation des richesses en ressources naturelles peut avoir des répercussions défavorables sur le plan économique et social. Pour les entreprises qui soutiennent Initiative pour la transparence dans les industries (ITIE), ceci souligne l'importance de la transparence, aussi bien de la part des gouvernements que des entreprises.

Une des plus grandes forces de l'ITIE réside dans le fait que chaque groupe de parties prenantes a fort à gagner en s'impliquant de manière constructive avec les autres. Pour les entreprises, les raisons pour s'impliquer sont irréfutables puisque l'ITIE :

- fournit un moyen de s'impliquer avec les parties prenantes et d'aider à créer une culture de responsabilité
- favorise un environnement commercial plus transparent qui améliore la gouvernance et diminue la corruption
- envoie un signal puissant aux investisseurs sur les intentions du pays de continuer à améliorer la transparence et le climat commercial
- améliore la responsabilité publique et la capacité de gouvernance
- renforce la crédibilité internationale d'une entreprise
- illustre des actions basées sur les principes d'une entreprise
- montre le leadership d'entreprise

Les entreprises bien gérées veulent investir dans des pays gouvernés par la transparence et des règles justes. Ils veulent participer à la discussion publique et s'impliquer auprès de leurs parties prenantes et du grand public, y compris les communautés locales et les gouvernements.

L'exemple du Nigéria, qui met en œuvre l'ITIE depuis 2004, illustre bien la façon dont l'ITIE a contribué à améliorer le climat d'investissement. Depuis son engagement, le Nigéria a bénéficié d'une annulation de dettes d'un montant de 18 milliards de dollars et a vu sa côte de crédit souverain remonter à BB-. Les prêts vers le secteur privé ont augmenté de façon significative et l'investissement étranger dans le secteur pétrolier est en hausse. Le Nigéria fait toujours face à une multitude de défis, mais il est clair que l'ITIE est en train de jouer un rôle dans l'amélioration de son environnement commercial.

En Azerbaïdjan, la mise en œuvre de l'ITIE a contribué à l'augmentation de la transparence dans la gestion des revenus pétroliers, à la réduction de la pauvreté et au progrès dans la lutte contre la corruption. Rien qu'au cours des quatre dernières années, la proportion des Azéris vivant dans la pauvreté a diminué de 49 % à 16 %. Le Fonds pétrolier de l'État, qui a dirigé la mise en œuvre de l'ITIE en Azerbaïdjan, s'est vu décerner le prix des Nations Unies dans la catégorie « Amélioration de la transparence, responsabilité et réponse aux besoins dans la fonction publique ».

Ce guide propose aux directeurs d'entreprise des informations détaillées sur la façon de promouvoir des améliorations semblables dans d'autres pays riches en ressources en mettant en œuvre l'ITIE. Il reconnaît que les gouvernements sont les premiers responsables de la mise en œuvre de l'ITIE. Toutefois, les entreprises peuvent jouer un rôle important pour soutenir et promouvoir cet effort. Nous espérons que vous partagez notre vision de l'ITIE en tant que norme pour les pays riches en ressources et nous vous invitons à jouer un rôle dans la participation du secteur commercial dans la mise en œuvre de l'ITIE.



Peter Eigen  
**Président, ITIE**



Rex W. Tillerson  
**Président et PDG,  
Exxon Mobil Corporation**



# INTRODUCTION

## 1 Qu'est-ce que l'ITIE ?

L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) est un processus à travers lequel les recettes gouvernementales générées par les industries extractives – tels que les impôts, la part du pétrole sur le bénéfice et les royalties – sont publiées dans des rapports indépendamment vérifiés. Ces rapports se basent sur des informations sur les paiements effectués par les entreprises et les revenus perçus par les gouvernements. L'objectif de la publication de ces rapports est d'améliorer la transparence dans les pays riches en pétrole, en gaz et en ressources minérales.

L'ITIE est une initiative à prise de participation multiple. Bien que l'initiative soit menée par les gouvernements, sa mise en œuvre comporte un rôle important pour le secteur privé et les groupes venant de la société civile. L'ITIE, lancée en 2002, est une initiative au niveau global qui encourage la transparence des revenus au niveau local. ([Pour des informations générales sur l'ITIE, veuillez consulter www.eitransparency.org](http://www.eitransparency.org))

## 2 Comment l'ITIE peut-elle aider mon entreprise ?

Il règne beaucoup de confusion sur le fonctionnement des industries extractives – par exemple sur la destination du pétrole, du gaz et des minéraux produits, sur les bénéficiaires de leur vente et sur la création d'emplois. Cette incompréhension peut donner lieu à des rancœurs et des perturbations dans les communautés locales et entraîner des délais et des interruptions d'activité coûteux pour les entreprises. Elle peut aussi nuire à leur réputation commerciale, et dans le pire des cas, provoquer des dommages physiques aux installations et aux équipements ainsi que le harcèlement ou l'intimidation des employés de l'entreprise.

L'ITIE aide les entreprises en assurant un moyen d'impliquer les parties prenantes (y compris les communautés locales) et en promouvant un environnement commercial plus transparent qui, au fil du temps, peut contribuer à la réduction de la corruption dans les industries extractives. L'engagement d'un gouvernement



## 1 Pourquoi la transparence est-elle importante ?

### LE POINT DE VUE DE LA CHAMBRE DES MINES DU GHANA

Le manque de transparence entame la confiance du public en la légitimité de ceux qui détiennent le pouvoir sur les minéraux. Là où la corruption existe, ce sont toujours les pauvres et les marginalisés qui souffrent le plus. C'est pourquoi il est important de maîtriser la transparence dans les revenus et dans la gestion financière pour engager la responsabilité des autorités et aider à gagner la confiance du public.

Une transparence accrue contribue également à créer le bon climat pour attirer des investissements étrangers et encourage une culture d'entreprise, puisqu'elle réduit les conflits au sein de l'industrie.

JOYCE ARYEE, PDG, CHAMBRE DES MINES DU GHANA

envers l'ITIE envoie un signal puissant aux investisseurs sur les intentions du pays d'améliorer la transparence et le climat commercial. Ceci peut conduire vers un flux d'investissements supplémentaires qui peuvent aider à améliorer le climat économique et social du pays.

De plus, le fait que la société civile connaisse davantage les recettes gouvernementales provenant des industries extractives peut aider à pallier les tensions sociales et conduire vers une amélioration de la responsabilité publique et de la stabilité politique.

Il y a plusieurs raisons connexes pour qu'une entreprise gagne à participer à l'ITIE.

En résumé :

- *Démontrer sa crédibilité internationale.* L'ITIE est basée sur des structures mondialement convenues et les bonnes pratiques internationales. Les entreprises du secteur extractif qui cherchent à fonctionner conformément aux normes internationales devraient participer à l'ITIE.
- *Tenir ses promesses sur les principes commerciaux.* Si une entreprise a déclaré, dans le cadre de ses principes commerciaux généraux, son engagement envers des mesures anti-corruption ou la transparence, l'ITIE fournit un moyen pratique pour l'aider à respecter cet engagement.
- *Montrer son leadership industriel.* L'ITIE est en train de devenir une initiative globale en faveur de la transparence. Les entreprises qui n'y participent pas risquent de perdre en compétitivité – en particulier, il existe un danger que les parties prenantes externes attribueront des intentions négatives à toute entreprise qui ne participe pas activement à l'ITIE.

## 3 Pourquoi l'ITIE est-elle unique ?

Deux facteurs en particulier distinguent l'ITIE des autres efforts pour partager plus largement les bénéfices des industries extractives. Premièrement, elle met l'accent explicitement sur la transparence, qui aide à créer une culture de responsabilité publique et à gagner la confiance publique dans les industries extractives.

Le deuxième facteur qui rend l'ITIE unique est sa structure à prise de participation multiactionnaire : c'est-à-dire, elle implique le gouvernement, les entreprises et la société civile. Des dirigeants des trois secteurs soutiennent l'initiative au niveau international, et des principes et des critères pour les programmes ITIE (voir Appendices 1 et 2) ont été développés au vu des expériences à travers le monde. Les trois secteurs doivent également être impliqués activement au niveau national pour atteindre la transparence et ses bénéfices associés.

## 4 Qui participe à l'ITIE ?

Un nombre croissant de pays avec des dépôts de pétrole et de gaz et des gisements minéraux sont en train de mettre en œuvre l'ITIE (voir Appendice 6). Une liste actualisée des pays exécutants est disponible sur le site Internet international de l'ITIE ([www.eitransparency.org](http://www.eitransparency.org)). Des Principes et des Critères (voir Appendices 1 et 2) ont été développés pour servir de base à la mise en œuvre de l'ITIE. Toutefois, chaque pays doit concevoir son propre modèle, en commençant par une déclaration explicite par le gouvernement de son intention de mettre en œuvre l'ITIE.

## 5 En quoi consiste ce guide, et à qui est-il destiné ?

Ce guide a été produit – sur la base de larges consultations avec les pays exécutants et les autres parties prenantes – pour aider les entreprises à faire face aux problèmes pratiques liés à la mise en œuvre de l'ITIE au sein de leur pays. Il cherche à réunir les conseils existants élaborés au niveau international, sur le site Internet international de l'ITIE, et dans le Livre source ITIE et le Guide de validation ITIE. Les sources d'origine sont citées le cas échéant. Un glossaire à la fin de ce guide explique la terminologie officielle de l'ITIE.

Ce guide pourra être utile aux directeurs nationaux d'entreprises impliqués à n'importe quelle étape de la mise en œuvre de l'ITIE, y compris ceux dans les pays dont le gouvernement ne s'est pas encore engagé auprès de l'ITIE.

Ce guide a été conçu pour toutes les entreprises dans le secteur des industries extractives, qu'elles soient grandes ou petites, privées, cotées en bourse ou publiques, et qu'elles extraient du pétrole, du gaz ou des minéraux. Il est fondé sur le processus de mise en œuvre de l'ITIE convenu au niveau international, mais est structuré selon un format de questions et de réponses. Ceci aidera les directeurs d'entreprise à identifier les sections les plus pertinentes.

La section 12 explique comment les entreprises qui ne travaillent pas dans le secteur extractif peuvent soutenir l'ITIE.

## 6 Comment mon entreprise peut-elle soutenir l'ITIE au niveau international ?

L'ITIE est mise en œuvre au niveau national, et ce guide porte principalement sur la façon dont les entreprises peuvent soutenir la mise en œuvre au sein de leur pays.

Toutefois, les entreprises sont également encouragées à soutenir l'ITIE au niveau international. Si votre entreprise réfléchit à soutenir l'ITIE, veuillez contacter le Secrétariat international de l'ITIE.

Les entreprises qui se sont engagées à soutenir l'ITIE au niveau international devraient compléter un formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises (niveau international) (voir Appendice 5). Elles sont également encouragées à faire une contribution financière auprès du Secrétariat international de l'ITIE.

Le formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises (niveau international), dûment complété, sera publié sur le site Internet international de l'ITIE and doit être mis à jour régulièrement. Dans ce formulaire, les entreprises rendent compte des progrès dans leur soutien pour l'ITIE, y compris pour :

- Publier une déclaration publique approuvant les Principes et Critères ITIE (voir Appendices 1 et 2) sur le site Internet de leur entreprise.
- Publier les formulaires pour les entreprises (niveau national) dûment complétés, le cas échéant (voir Question 28).
- Attribuer la responsabilité stratégique pour l'ITIE à un cadre supérieur, et désigner un contact principal.
- Participer à la Conférence internationale de l'ITIE ou lui faire parvenir un message de soutien.
- Faire figurer la contribution de l'entreprise à l'ITIE dans son rapport de responsabilité de l'entreprise.

## 7 Si je ne trouve pas ce que je cherche dans ce guide, quels autres conseils sont disponibles ?

Ce guide a été conçu pour saisir les aspects partagés de l'ITIE, et il fournit des conseils basés sur les expériences dans le monde entier. Toutefois, vu que la mise en œuvre dans chaque pays est unique, il sera peut-être nécessaire pour les entreprises de chercher des conseils supplémentaires. Les autres sources de soutien sont indiquées dans le texte de ce document, le cas échéant. En résumé, elles sont :

- *Le siège de l'entreprise.* Si l'entreprise est un partenaire international de l'ITIE, son siège mondial pourra lui fournir des conseils supplémentaires. L'entreprise peut avoir une politique globale au sujet de l'ITIE, par exemple. Sinon, le département responsable des affaires externes ou de l'analyse du risque politique à long-terme sera peut-être en mesure de fournir des conseils.
- *Le groupe multiactionnaire du pays.* La plupart des pays exécutants ont établi un groupe multiactionnaire, parfois connu sous le nom de comité national de l'ITIE, pour coordonner le processus de mise en œuvre de l'ITIE. Typiquement, ce groupe établit des procédures spécifiques au pays et des obligations pour la mise en œuvre, et il est souvent soutenu par un secrétariat national de l'ITIE.
- *Le Secrétariat international de l'ITIE.* Le Secrétariat international peut fournir un soutien, par exemple en dirigeant l'entreprise vers un réseau de consultants qui peuvent l'aider dans le renforcement des capacités à l'intérieur du pays.
- *Le site Internet international de l'ITIE, géré par le Secrétariat international de l'ITIE.* Le site Internet de l'ITIE ([www.eitransparency.org](http://www.eitransparency.org)) fournit des mises à jour régulières sur les développements dans la politique de l'ITIE, ainsi qu'un accès aux documents clés de la mise en œuvre tels que le Livre source ITIE, le rapport du Groupe international consultatif, le Guide de validation ITIE, et 'Mettre en œuvre l'ITIE – premières leçons pratiques'.
- *Le Banque mondiale, les agences de développement bilatérales et les ambassades étrangères.* Beaucoup de bailleurs de fonds, en particulier la Banque mondiale, soutiennent activement la mise en œuvre de l'ITIE and peuvent éventuellement fournir un soutien informel aux entreprises. Les ambassades du pays d'origine peuvent également donner des conseils sur certains aspects de l'ITIE, par exemple avant qu'un gouvernement ne se soit engagé pour entamer le processus.
- *D'autres entreprises et associations industrielles,* par exemple le Conseil international des mines et des métaux (ICMM), l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP) et l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA). Les entreprises qui ont mis en œuvre l'ITIE dans d'autres pays pourront peut-être fournir des conseils et des orientations. Par exemple, l'ICMM a publié une série de directives ITIE pour la déclaration de l'information financière dans le secteur minier.



## AVANT L'ENGAGEMENT

// **En collaboration étroite avec le gouvernement d'Azerbaïdjan, des entreprises pétrolières internationales et locales et 32 ONG, BP a joué un rôle décisif dans les négociations sur la mise en œuvre de l'ITIE. L'initiative a contribué à un engagement accru du gouvernement, des entreprises pétrolières et des éléments clés de la société civile, et à une plus grande responsabilité gouvernementale. Elle a également aidé à améliorer la situation de BP en termes de transparence et de divulgation des informations.**  
Khatira Iskender, chargée des relations avec le gouvernement et la communauté, BP

### 8 **Le pays où mon entreprise opère ne soutient pas l'ITIE. Devrions-nous encourager le gouvernement à s'engager ?**

Comme nous l'avons noté, il y a un large éventail de raisons pour qu'une entreprise soutienne les objectifs de l'ITIE et encourage donc le gouvernement du pays à réfléchir à s'engager. Avant d'aborder le sujet, toutefois, l'entreprise doit prendre en considération le degré d'influence qu'elle détient auprès du gouvernement. Par exemple, dans le secteur du pétrole et du gaz, si l'entreprise est un opérateur majeur, elle pourrait bien avoir davantage d'influence qu'une petite entreprise non-opérante. Une seule entreprise peut être à la source d'un pourcentage significatif des revenus du pays provenant du secteur extractif, ce qui donnerait à l'entreprise un certain degré d'influence sur le gouvernement.

Il faut également prendre en compte la réaction probable à la démarche de l'entreprise. Si l'entreprise est perçue avec suspicion ou avec hostilité, son intervention aura peu de chances d'aboutir. Cependant, une proposition faite par une entreprise généralement bien vue aura peut-être plus de chances de réussir.

Dans tous les cas, comme l'ITIE est une initiative dirigée par les gouvernements, l'entreprise doit prendre en compte le potentiel d'exposition négative ou de reconnaissance positive dont elle peut faire l'objet pour avoir encouragé le gouvernement à s'engager auprès de l'ITIE. Le siège mondial de l'entreprise peut fournir des conseils internes supplémentaires à ce sujet, surtout si elle a formulé une politique globale au sujet de l'ITIE. Les gouvernements des pays d'origine (Royaume Uni, États-Unis, Norvège et France) peuvent également fournir un soutien précieux à ce sujet.

### 9 **Quelles mesures particulières pouvons-nous prendre pour encourager le gouvernement à s'engager ?**

Même dans les pays où l'ITIE est considérée comme un sujet politiquement sensible par le gouvernement, l'expérience montre que le soutien des entreprises a

## ETUDE DE CAS 1

Dans un certain pays où le gouvernement percevait la mise en œuvre de l'ITIE comme étant techniquement compliquée, un haut représentant d'une entreprise s'est réuni avec le président du pays pour parler de la gestion des revenus des entreprises extractives. Le représentant de l'entreprise a proposé de fournir une aide aux fonctionnaires du ministère pour le renforcement des capacités, ainsi qu'un soutien technique et des outils.

Dans un autre cas, une grande entreprise a aidé un gouvernement à préparer une étude de faisabilité pour la mise en œuvre de l'ITIE avant que le gouvernement ne s'engage officiellement. L'entreprise a pu contribuer l'expérience qu'elle avait eue dans d'autres pays à ce processus de collecte d'informations, qui était mené par le Ministère des Finances du pays.

joué un rôle important en faveur de l'engagement. Les entreprises peuvent travailler collectivement pour encourager les gouvernements à s'engager de plusieurs façons, par exemple en :

- *Préconisant l'ITIE à travers le réseau de relations existant avec le gouvernement.* Les directeurs des entreprises peuvent expliquer quelques uns des bénéfices potentiels de l'ITIE, parmi eux :
  - manifester un engagement national en faveur de la transparence ;
  - percevoir les revenus plus efficacement (en améliorant les systèmes et en réduisant la corruption) ;
  - fournir un cadre systématique pour la collaboration avec d'autres secteurs ;
  - améliorer le climat d'investissement étranger ; et
  - améliorer la responsabilité publique.
- *Soutenant les objectifs de l'ITIE dans des débats publics et des conférences.* On demande de plus en plus aux PDG et aux cadres supérieurs d'entreprise de s'exprimer en public sur les effets sociaux et environnementaux à plus grande échelle de leur industrie. Ces présentations peuvent comporter des références à l'ITIE et à ses objectifs.
- *Travaillant ensemble avec d'autres entreprises.* Les associations d'entreprises locales sont des vecteurs légitimes et pragmatiques pour permettre à des entreprises individuelles de manifester leur soutien pour les objectifs de l'ITIE.
- *Travaillant avec les ambassades et les bailleurs de fonds internationaux.* Les gouvernements des pays développés et les institutions financières internationales ont peut-être déjà développé des initiatives sur la gestion des revenus ou en faveur de la transparence dans le cadre de leurs projets de développement ou de leurs accords de crédit avec le gouvernement du pays d'accueil. L'ITIE peut compléter ces initiatives existantes.

## 10 Mon entreprise publie déjà des informations sur ses paiements aux gouvernements. Pourquoi devrions-nous participer à l'ITIE ?

La divulgation volontaire des paiements aux gouvernements doit être encouragée là où les clauses de confidentialité des contrats le permettent (voir Encadré 2). Mais, à moins que toutes les entreprises (y compris les entreprises publiques) le fassent – et fournissent des informations de façon systématique – les citoyens du pays ne pourront pas établir un état des lieux complet et harmonisé des montants perçus par leur gouvernement. Il leur serait donc difficile de mesurer si les revenus générés par les industries extractives sont gérés de la manière la plus efficace. De plus, cette divulgation n'est pas fondée sur le processus multiactif de l'ITIE, ce qui aide à créer une culture de responsabilité de la part du gouvernement et peut être aussi important que l'information qui est divulguée.

### 2 Exemple de déclaration de soutien d'une entreprise pour l'ITIE

Le texte suivant apparaît sur le site Internet de l'entreprise AngloGold Ashanti :

Par principe, AngloGold Ashanti a mis en place une pratique de divulgation de tous les paiements effectués aux gouvernements à travers notre Rapport annuel à la Société, que le pays soutienne l'ITIE formellement ou non. (Voir les Rapports annuels à la Société de l'entreprise.) De plus, dans les pays où le gouvernement a fait part de son désir de participer au processus, AngloGold Ashanti participe de manière active pour contribuer au succès de l'initiative.

VEUILLEZ NOTER : Les clauses de confidentialité commerciales peuvent empêcher certaines entreprises de suivre cet exemple.

## 11 Je travaille pour une entreprise publique. Comment l'ITIE s'applique-t-elle ?

### ETUDE DE CAS 2

Dans un certain pays où une entreprise publique ne voyait pas de besoin clair pour adhérer à l'ITIE, le département gouvernemental chargé de régenter les activités des entreprises publiques a pu se servir de son influence pour encourager la participation de l'entreprise. Dans ce cas, l'ITIE était soutenue par le bureau du Premier Ministre, ce qui a donné un élan politique aux appels pour une plus grande participation.

Les entreprises publiques sont parmi les participants les plus importants dans la mise en œuvre réussie de l'ITIE. Souvent, elles jouent plusieurs rôles – y compris celui d'exploitant, d'organisme de placement collectif en valeurs immobilières, de partenaire dans une entreprise commune, ou de régulateur – et leur participation est parmi les plus difficiles à négocier. Par exemple, l'entreprise peut se trouver des deux côtés du processus de divulgation si elle perçoit des paiements ou une participation dans la production d'autres entreprises en tant que propriétaire de parts ou représentant du gouvernement dans un contrat, et si en même temps elle verse des paiements envers les budgets nationaux.

Toutefois, comme dans le secteur privé, les entreprises publiques sont également sous pression au niveau local et international pour faire preuve de responsabilité sociale et environnementale. De nombreuses questions citées ci-dessus (voir Question 2) seront de plus en plus pertinentes pour les entreprises publiques au moment où elles augmentent en taille et en influence. Par exemple, une entreprise publique qui réfléchit à une introduction en bourse peut gagner en crédibilité internationale auprès des investisseurs grâce à la mise en œuvre de l'ITIE.

## 12 Mon entreprise ne travaille pas directement dans l'extraction de ressources. Que peut faire mon entreprise pour soutenir la mise en œuvre de l'ITIE ?

Si seulement les entreprises pétrolières, gazières et minières font les paiements directs aux gouvernements qui font l'objet des obligations de l'ITIE, beaucoup d'autres entreprises jouent un rôle dans le processus d'extraction et s'intéresseront de près à la mise en œuvre de l'ITIE. Parmi elles :

- *Les entreprises de services en amont* qui fournissent le matériel et la logistique pour aider à extraire du pétrole, du gaz et des minéraux. Ces entreprises ont des accords de services avec les entreprises extractives et s'intéressent de près à la stabilité et à la transparence de leurs opérations.
- *Les entreprises de fabrication en aval*, tels que les fabricants d'acier et d'autres minéraux industriels et commerciaux qui ont des accords de ravitaillement avec le secteur extractif. Ces entreprises veulent s'assurer que leurs contrats à long-terme reposent sur des bases durables.
- *Les entreprises auxiliaires tout au long de la chaîne de valeur*, y compris dans la logistique, les ressources humaines, les services d'information, le transport, la sécurité, la gestion, la comptabilité et les entreprises d'audit.

Ces entreprises peuvent soutenir l'ITIE même si elles ne sont pas obligées de publier leurs paiements au gouvernement. Elles peuvent soutenir l'ITIE en faisant des déclarations publiques de soutien sur leur site Internet, mais aussi en obtenant la mise en œuvre de l'ITIE dans le cadre de leurs contrats de services et de ravitaillement.

Ces entreprises peuvent également adhérer aux principes de transparence dans toutes leurs opérations à l'intérieur du pays et chercher à prendre des mesures de soutien pour le secteur, en se fondant sur leurs compétences commerciales de base. Parmi les exemples, on trouve :

- Des sociétés d'informatique et de comptabilité qui soutiennent la production des modèles de déclaration de l'information financière ;

- Des sociétés de conseil en gestion qui proposent un soutien pour le renforcement des capacités du gouvernement et de la société civile ; et
- Des entreprises pétrolières qui proposent leur matériel et leurs effectifs pour fournir des autres infrastructures au gouvernement.

// **Shell Gabon a été heureux de soutenir le lancement du processus de déclaration de l'information financière ITIE au Gabon, qui a eu lieu en 2005. L'élaboration d'un cadre commun par des représentants de l'industrie pétrolière, le gouvernement gabonais et la société civile a été un processus dynamique et fascinant. Le processus nous a donné un meilleur aperçu des revenus du pays liés à l'industrie du pétrole et aux activités minières. Nous nous réjouissons de continuer à participer à l'ITIE au niveau national. Martijn Rutters, directeur financier, Shell Gabon**

## 13 Qu'est-ce que la « société civile » ? Pourquoi les groupes venant de la société civile participent-ils à l'ITIE ?

La « société civile » est une expression schématique qui inclut toutes les organisations sociales et civiques d'un pays – par exemples les groupes caritatifs en faveur du développement, le monde universitaire, les groupes communautaires, les organisations pour les femmes et les organisations à vocation religieuse – qui n'ont de statut ni commercial, ni gouvernemental. Les organisations venant de la société civile qui encouragent la transparence et la responsabilité sont particulièrement importants dans le cadre de l'ITIE, même si le processus de mise en œuvre peut impliquer un éventail plus large de groupes venant de la société civile. Les organisations venant de la société civile jouent un rôle clé dans l'ITIE, y compris pour préconiser l'engagement, surveiller le processus de mise en œuvre et aider à garantir que les rapports de l'ITIE soient largement compris.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE, les groupes venant de la société civile peuvent contacter les entreprises avec des demandes d'information sur leur participation. Les contraintes en ressources peuvent limiter le temps que l'entreprise peut consacrer aux demandes individuelles, mais les entreprises peuvent établir une ligne de communication claire pour répondre aux demandes d'information. Elles peuvent publier cette information sur le site Internet de l'entreprise (bien que certains groupes venant de la société civile puissent miser sur des réseaux de communication plus traditionnels) et/ou désigner une personne-ressource auprès de la chambre de commerce locale ou du groupe multiactionnaire.

## 14 Que se passe-t-il si la société civile n'est pas formellement reconnue par le gouvernement de ce pays ?

Les Critères de l'ITIE (voir Appendice 2) exigent que *'la société civile participe activement à l'élaboration, à la surveillance et à l'évaluation de ce processus et contribue au débat public'*. Les entreprises peuvent donc demander au gouvernement d'inclure des organisations venant de la société civile comme partenaires égaux dans le processus de mise en œuvre, et elles peuvent faire remarquer que leur exclusion mettrait en cause la conformité du pays aux critères de l'ITIE.



## ÉTABLISSEMENT DE PROCESSUS ET DE SYSTÈMES

### 15 Le gouvernement s'est désormais engagé à mettre en œuvre l'ITIE dans ce pays. Que se passe-t-il maintenant ?

Une fois que le gouvernement a formellement déclaré son intention de s'engager – en général à travers une déclaration publique du président ou d'un autre homme politique de haut niveau – les entreprises peuvent publiquement déclarer leur soutien à l'ITIE sur leurs sites Internet et dans les médias locaux. Elles peuvent également écrire des lettres d'encouragement aux ministres qui auraient joué un rôle important pour convaincre le gouvernement de soutenir l'ITIE.

Il y aura probablement une conférence de lancement officielle afin d'attirer l'attention sur la décision du gouvernement d'adopter l'initiative, et pour expliquer précisément les enjeux du programme de l'ITIE. Au cours de cette conférence, ainsi que d'autres réunions pertinentes, les entreprises peuvent organiser des séances d'information pour les organisations venant de la société civile, les médias et les autres parties prenantes locales afin d'expliquer :

- comment les entreprises du secteur extractif fonctionnent au quotidien ;
- les systèmes comptables et les flux de revenus ;
- les obligations légales et contractuelles des entreprises et des gouvernements pour surveiller différentes facettes des opérations des entreprises ;
- les différentes sortes de paiements que les entreprises versent au gouvernement ;
- comment ces paiements sont estimés et encaissés ;
- comment la société civile peut s'impliquer sur ces sujets.

Ainsi, les organisations locales venant de la société civile comprendront suffisamment les objectifs de l'ITIE, ainsi que la nature générale de l'industrie extractive, pour pouvoir prendre des décisions informées sur la façon dont l'initiative fonctionnera dans le pays.

La conférence de lancement permet également au gouvernement de commencer à établir un groupe multiactif (voir Question 18) composé de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Ce groupe décide comment

#### ÉTUDE DE CAS 3

Une certaine entreprise a participé à un forum d'information qui a fait la tournée d'un pays qui s'était récemment engagé à participer à l'ITIE. Des représentants du gouvernement et de la société civile ont également participé au forum. Le directeur de la société a donné des présentations sur le fonctionnement de l'industrie extractive et sur la destination des ressources extraites par l'entreprise. Il a également expliqué en quoi consistent les royalties et ce qui arrive en général aux revenus générés par l'entreprise.



l'ITIE sera mise en œuvre dans le pays à travers un Plan de travail du pays qui définira les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes et comprendra un calendrier clair (voir Question 19).

## 16 Combien de temps faut-il pour mettre en œuvre l'ITIE ?

Les négociations autour de la mise en œuvre de l'ITIE dans un pays peuvent durer longtemps. En général, il s'écoule de un à deux ans entre le moment où le gouvernement s'engage et l'élaboration du premier rapport ITIE. Ensuite, on attend du pays qu'il publie fréquemment des rapports ITIE (en général une fois par an).

Un pays peut être considéré 'Conforme' à l'ITIE lorsque ce processus a été validé (selon les modalités détaillées dans la Question 28).

## 17 Qui finance la mise en œuvre de l'ITIE dans un pays ?

Le financement de l'ITIE peut provenir de plusieurs sources : le gouvernement du pays ; un fonds fiduciaire financé par plusieurs bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale, pour l'assistance technique ; et des agences de développement bilatérales ou multilatérales comme le programme norvégien Pétrole pour le développement, la Banque africaine de développement, le Département pour le développement international du Royaume Uni (DFID) et la Coopération technique allemande (GTZ). Le Revenue Watch Institute, les agences de développement bilatérales et d'autres sources fournissent des financements pour soutenir la participation de la société civile.

Un financement commercial direct de la mise en œuvre de l'ITIE est rarement opportun, mais les grandes entreprises peuvent fournir un soutien technique ou administratif aux groupes à parties prenantes multiples (voir Etude de cas 4).

### ETUDE DE CAS 4

Une certaine entreprise a payé les honoraires d'un employé qui avait participé à l'ITIE dans un pays, pour qu'il devienne le contact pour le nouveau groupe multiactionnaire ITIE dans un autre pays. Cette personne a été désignée pour répondre aux demandes d'information d'organisations venant de la société civile ainsi que d'entreprises locales, pour les aider à surmonter les défis de la mise en œuvre de l'ITIE.

## 18 Qui est responsable pour l'élaboration et la gestion du plan de travail ITIE ?

Tous les programmes ITIE doivent être conformes aux principes et aux critères mondialement convenus de l'ITIE (voir Appendices 1 et 2). De plus, la mise en œuvre devrait être effectuée par un groupe multiactionnaire, avec des représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile. Toutefois, au-delà de ces deux exigences de base, le pays peut décider quelles sont les structures les plus efficaces.

Une entreprise peut choisir de participer directement au groupe multiactionnaire, ou à l'un des sous-comités qui sont établis pour concevoir et gérer la mise en œuvre de l'ITIE. Autrement, s'il existe une association industrielle officielle, telle qu'une Chambre des Mines, il peut s'avérer utile que cette organisation représente le secteur privé dans les comités pertinents. Dans tous les cas, le(s) représentant(s) du secteur privé peut/peuvent dialoguer séparément avec la communauté commerciale pour s'assurer que les opinions des entreprises sur le processus ITIE soient entendues.

### Comment le plan de travail est-il élaboré, et en quoi consiste-t-il ?

## 19 Le Plan de travail du pays est échafaudé par le groupe multiactionnaire (voir Question 18). Dans certains cas, le processus ITIE représente la première réunion officielle dans le pays entre secteur privé, gouvernement et organisations venant de la société civile sur un terrain d'égalité. Il faudra donc peut-être un certain temps

avant que les différences d'opinion et de culture opérationnelle ne soient résolues et que des méthodes de travail efficaces ne soient établies.

Pendant l'élaboration du plan de travail, il est important que les entreprises soient proactives et demandent à commenter le plan de travail pour s'assurer qu'il sera réaliste – par exemple, pour s'assurer que les entreprises de moindre taille comprennent le processus de déclaration de l'information financière et que la société civile soit réellement impliquée. Les entreprises peuvent également proposer un soutien administratif pour s'assurer que les questions de logistique soient gérées efficacement, par exemple en distribuant les comptes-rendus de réunions, en établissant une base de données de contacts, en fixant les dates de réunion en avance, etc.

Le plan de travail suit un format standard et couvre : les objectifs ; les actions ; la suite des événements ; le calendrier ; la partie responsable ; les coûts et les sources de financement. Certaines des décisions les plus importantes sur la portée du programme ITIE doivent être prises tôt dans le processus de mise en œuvre.

Parmi elles :

- quelle information publier, y compris quels types de paiements, et quels flux de revenus ;
- le niveau des 'éléments matériels' : c'est-à-dire, le seuil de taille de l'entreprise ou des paiements au-delà duquel les entreprises seront tenues de fournir des informations pour le rapport ITIE ;
- s'il y a des obstacles légaux ou contractuels à surmonter, par exemple des clauses de confidentialité liées à l'information financière (voir Question 20) ;
- si les informations dans le rapport public seront fournies sur une base agrégée ou désagrégée (voir Encadré 3, 'Informations agrégées ou désagrégées ?', ci-dessous) ;
- le rôle de l'Administrateur (voir Question 25) ; et
- le programme pour la validation externe (voir Question 28).

### 3 Informations agrégées ou désagrégées ?

Un élément clé de la portée de l'ITIE est le niveau d'agrégation que contient le rapport public ITIE par rapport à l'identification séparée – ou non – des paiements effectués par les entreprises individuelles qui communiquent leur information financière, et du genre de paiement effectué. Il faut souligner que la question de l'agrégation/désagrégation ne concerne que la quantité de détails fournis dans le rapport final publié par l'ITIE. Dans le cadre du processus de collecte d'informations, les entreprises devront fournir à l'Administrateur des relevés désagrégés afin qu'il puisse comparer correctement les paiements des entreprises avec les recettes du gouvernement.

L'ITIE n'a pas de politique ou d'obligation internationale à ce sujet. C'est à chaque pays de décider de l'approche à prendre, de façon à satisfaire les indicateurs établis dans le Guide de validation ITIE. Les pays adopteront

finalement le niveau de divulgation qui convient à la majorité des parties prenantes.

Dans beaucoup de pays, cette question a donné lieu à des polémiques entre les parties prenantes. Au vu de ceci, la bonne pratique commerciale montre qu'une déclaration commune (et publique) à ce sujet peut être utile.

L'expérience montre également que les pays qui ont tendance à divulguer plus d'informations sont davantage capables de gagner la confiance de toutes les parties prenantes. Toutefois, il y a des raisons viables pour que les informations soient publiées sur une base agrégée, et dans ce cas, les raisons doivent être bien comprises par tous les participants.

Bien qu'une discussion complète de la question soit déterminante, celle-ci ne devrait pas être utilisée comme une excuse pour retarder la mise en œuvre de l'initiative.

## 20 Quels seront les besoins probables en personnel et en budget pour mon entreprise pour la mise en œuvre de l'ITIE ?

### ETUDE DE CAS 5

Dans une certaine entreprise, le département de financement commercial craignait que sa participation à l'ITIE engendre des coûts supplémentaires. Un processus de communication a été élaboré en interne pour définir les départements qui devaient être impliqués.

Suite à ça, des membres des départements légaux, fiscaux, d'audit et de communication/affaires externes ont été appelés à gérer la contribution de l'entreprise à l'ITIE.

Dans une autre entreprise, le directeur financier a coordonné la contribution de l'entreprise à la mise en œuvre de l'ITIE. Le directeur financier a consacré jusqu'à cinq jours par an à des questions liées à l'ITIE, et il a coordonné la préparation des informations sur les paiements de l'entreprise. Il a également été en liaison avec l'Administrateur et a discuté des progrès réalisés par rapport à l'ITIE avec le Ministère des Finances.

La mise en œuvre de l'ITIE ne devrait pas entraîner de coûts financiers directs pour une entreprise ; toutefois, la participation de l'entreprise peut nécessiter un large investissement en termes de temps. L'expérience montre qu'un défi important pour les entreprises consiste à s'assurer qu'un représentant assiste aux réunions pertinentes, afin de participer systématiquement dans le processus de mise en œuvre.

Deux facteurs joueront un rôle déterminant pour fixer le niveau des ressources humaines et de finances requis pour gérer la contribution d'une entreprise à l'ITIE. Le premier est la taille relative de l'entreprise au sein du secteur privé local ; le deuxième facteur est le niveau d'engagement interne envers le processus. Par exemple, dans une entreprise commune, la société en exploitation pourra participer activement au processus de mise en œuvre, à la différence d'un partenaire minoritaire, qui laissera à la société en exploitation le soin de recommander la procédure à suivre.

Pour donner une idée, une grande entreprise du secteur du pétrole et du gaz a défini les tâches suivantes dans la mise en œuvre de l'ITIE :

- *Le directeur des opérations* : soutient l'ITIE de manière générale, par exemple en faisant des déclarations publiques affirmant que l'entreprise souscrit pleinement au processus de mise en œuvre. Le directeur des opérations peut également être en liaison avec la Banque mondiale.
- *Le commissaire aux comptes/directeur fiscal* : remplit les modèles de déclaration de l'information financière de l'ITIE (voir Question 22).
- *Le directeur financier* : est en liaison avec le groupe multiactionnaire, ses collègues dans les autres entreprises, et avec l'Administrateur.
- *Le directeur des affaires externes* : coordonne la participation de l'entreprise dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE et gère les communications externes, y compris les demandes faites par les organisations venant de la société civile. Il peut également répondre aux demandes d'information provenant du siège mondial de l'entreprise.

## 21 Il y a des obstacles légaux à la publication des informations concernant les paiements des entreprises dans ce pays. Que se passe-t-il dans ce cas ?

Si des clauses de confidentialité empêchent les entreprises de publier des informations commercialement sensibles, le gouvernement doit expliquer clairement et sans ambiguïté à chaque entreprise – en général à travers une lettre officielle – que les clauses ne s'appliquent pas dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. Il devrait le faire au début du processus de mise en œuvre afin d'éviter des retards prolongés une fois que le processus de rassemblement des informations est en cours. Pour résoudre la question, il peut être utile pour les représentants de toutes les parties prenantes de signer un protocole d'accord qui comprend un engagement à renoncer aux clauses de confidentialité pertinentes. Ce protocole d'accord peut être élaboré à la conférence de lancement.



## PRÉPARATION, PUBLICATION ET DIFFUSION DES INFORMATIONS

### 22 Comment fonctionne le processus de déclaration des informations financières ?

Une fois que le Plan de travail ITIE a été formulé (voir Question 19), le processus de rassemblement des informations commence, culminant dans la publication du premier rapport ITIE. Le groupe multiactionnaire formule des modèles de déclaration de l'information financière séparés pour les agences gouvernementales et les entreprises.

En général, le groupe multiactionnaire envoie ensuite une lettre avec les modèles de déclaration de l'information financière à toutes les entreprises participant au processus ITIE (c'est-à-dire les entreprises qui sont tenues de fournir des informations sur la base du seuil des éléments matériels établi dans le Plan de travail du pays). Cette lettre demande officiellement aux entreprises de renvoyer les modèles de déclaration dûment complétés à l'Administrateur désigné (voir Question 25) d'ici une date convenue.

Au début du processus d'information, l'Administrateur peut organiser des réunions d'information séparées avec toutes les entités participantes telles que les entreprises ; la banque centrale ; les régulateurs ; et l'entreprise pétrolière nationale. Au cours de ces brèves réunions, l'Administrateur expliquera le processus d'information, présentera les modèles de déclaration et établira le calendrier.

L'équipe financière extrait les informations pertinentes des comptes audités de l'entreprise et les utilise pour remplir les modèles de déclaration de l'information financière. Les informations de l'ITIE devant être fournies selon la méthode de la comptabilité de caisse, à la différence de la comptabilité d'exercice, le rassemblement et le rapprochement des informations exigées (relevés bancaires, reçus, etc.) peut exiger un effort important de la part des services de compatibilité et fiscaux au sein des entreprises. Des ressources doivent être affectées pour ce travail le cas échéant. Une grande entreprise estime que son/ses comptable(s) nécessitent cinq jours par an pour compléter cette tâche.

Selon la portée du programme de l'ITIE, tout ou partie des informations suivantes sont envoyées à l'Administrateur avec le modèle de déclaration de l'information financière dûment complété :

- des certifications que les informations fournies dans les modèles de déclaration de l'information financière sont basées sur les déclarations de résultats de l'entreprise préalablement auditées conformément aux normes internationales ; et
- toute clarification des informations qui pourrait faciliter le travail de l'Administrateur.

En même temps que les entreprises remplissent les modèles de déclaration de l'information financière, le gouvernement remplit également un modèle de déclaration de l'information financière, en détaillant les revenus provenant des industries extractives. Le gouvernement envoie le modèle de déclaration de l'information financière dûment complété à l'Administrateur en même temps que les entreprises remettent leur information.

Sur la base des données fournies par les entreprises et les agences gouvernementales, l'Administrateur procède ensuite au rapprochement des informations. Ceci consiste à comparer les deux séries d'informations et à fournir une déclaration pour confirmer que les chiffres s'accordent – et si ce n'est pas le cas, expliquer pourquoi (voir Question 26). Le rapport ITIE est ensuite envoyé au groupe multiactionnaire, qui travaille ensuite avec le gouvernement pour le rendre public.

## 23 En quoi consistent les modèles de déclaration de l'information financière ?

Le groupe multiactionnaire élabore les modèles de déclaration de l'information financière sur la base des dispositions fiscales et contractuelles du pays. Les documents doivent respecter une structure mondialement convenue, qui est disponible dans le Livre source ITIE et reproduite dans l'appendice de ce document (voir Appendice 3). Les entreprises peuvent demander à l'Administrateur de confirmer que le modèle de déclaration de l'information financière est conforme aux exigences du Livre source ITIE.

Le groupe multiactionnaire fournit en général des directives et des définitions de comptabilité aux entreprises participantes pour les aider à remplir le modèle de déclaration de l'information financière. Ces conseils peuvent également servir à clarifier les exigences d'information dans le cas d'entreprises communes ou d'autres opérations impliquant plusieurs entreprises. L'Administrateur peut également fournir une aide technique pour cette étape du processus de mise en œuvre.

## 24 Quand est-ce que les informations concernant les entreprises devraient être remises ?

Il n'existe pas de date annuelle fixe pour la remise des informations ITIE, ni de période visée par le rapport. Pendant l'élaboration du plan de travail, le groupe multiactionnaire se mettra d'accord sur un calendrier réaliste qui convient à toutes les parties prenantes. Celui-ci devrait inclure une période suffisante entre la demande d'informations adressée aux entreprises et aux gouvernements et la remise de ces informations à l'Administrateur. L'expérience montre qu'il suffit en général d'un mois pour réaliser ce travail.

## 25 Qui sont les 'Administrateurs' et comment sont-ils sélectionnés ?

Le rôle principal d'un 'Administrateur' est de rassembler et d'essayer de rapprocher les déclarations de revenus fournies par le gouvernement avec les déclarations de paiements fournies par les entreprises. L'Administrateur devrait être diplômé en comptabilité, connaître le régime fiscal du pays et posséder une crédibilité à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le travail devrait se baser sur des normes internationales d'audit telles que l'ISRS 4400 et l'ISRS 4410. L'Administrateur – en général une entreprise d'audit – est choisi par le groupe à parties prenantes multiples et respecte un cadre de travail convenu. Le gouvernement signe en général un contrat avec l'Administrateur et le rémunère. Le Secrétariat international de l'ITIE fournit des conseils pour élaborer le cahier des charges avec l'Administrateur.

## 26 Les informations de l'entreprise ne correspondent pas à celles du gouvernement. Que se passe-t-il dans ce cas ?

Les divergences entre les paiements versés par les entreprises et les paiements reçus par les gouvernements sont assez fréquentes. Il est important que le plan de travail comprenne un processus clair pour gérer ce type de situation, surtout parce qu'il risque d'y avoir des désaccords parmi les parties prenantes sur ce qui constitue une divergence significative. En particulier, l'Administrateur devrait recevoir l'autorisation de contacter les entreprises individuelles et/ou les agences gouvernementales pour résoudre les divergences. Les entreprises devraient coopérer avec l'Administrateur si des informations supplémentaires ou des clarifications sont requises.

## 27 En quoi consiste la publication des données de l'ITIE ?

La publication du Rapport ITIE avec toutes les données doit être disponible au public de façon accessible, complète et compréhensible. Toutefois, ceci ne signifie pas la même chose de pays en pays. Les pays qui optent pour une plus grande communication seront peut-être davantage en mesure de gagner la confiance des parties prenantes (voir Etude de cas 6). Le groupe multiactif supervisera le processus de divulgation et peut élaborer un plan de communication pour épauler ce processus.

Le mécanisme de divulgation précis dépend de la disponibilité et de l'accessibilité des différents moyens de communication dans le pays, ainsi que des ressources disponibles. Dans certaines régions, les outils de communication les plus populaires sont la presse ou l'Internet ; dans d'autres, la radio ou la télévision.

### ETUDE DE CAS 6

Dans un nombre de pays participant à l'ITIE, certaines parties externes ont mal interprété les rapports, en général dû à une méconnaissance de l'industrie extractive. Toutefois, certaines entreprises, au lieu de se mettre à disposition pour expliquer leur participation au processus ITIE, ont choisi de ne pas faire de commentaire. Souvent, ceci a pour résultat d'augmenter le niveau de suspicion et d'aggraver les mauvaises perceptions de l'industrie. Les entreprises ne peuvent que bénéficier d'une participation dans les débats concernant l'ITIE – même si cela signifie qu'elles seront critiquées de temps à autre.



## GESTION CONTINUE ET VÉRIFICATION

### 28 Comment fonctionne le processus de validation ?

La validation est un élément essentiel du processus ITIE et d'une importance capitale à son statut d'initiative crédible au niveau international. L'objectif de la validation est de fournir une évaluation indépendante des progrès réalisés par les pays exécutants par rapport à l'ITIE. Pour les Pays candidats, la validation mesure le progrès réalisé dans la mise en œuvre de l'ITIE. Pour les pays qui ont pleinement mis en œuvre l'ITIE (Pays conformes), la validation fournit une évaluation de leur respect continu de tous les Critères de l'ITIE.

Dans les deux cas, l'exercice de validation comprend des recommandations pour améliorer le processus ITIE du pays. L'évaluation se fait en accord avec le Guide de validation ITIE, qui est disponible sur le site Internet international de l'ITIE : [www.eitransparency.org](http://www.eitransparency.org). Les Pays candidats doivent être validés dans un délai de deux ans et devraient viser la conformité au cours de cette période. Les Pays conformes doivent être validés tous les cinq ans, ou antérieurement si le Conseil d'administration international de l'ITIE l'exige.

Pendant le procès de validation, le Validateur demandera aux entreprises de remplir un formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises certifiant qu'elles ont participé en accord avec les Principes et les Critères de l'ITIE (exposés dans les Appendices 1 et 2). Le Validateur peut contacter l'entreprise pour soulever des questions éventuelles au sujet du formulaire d'auto-évaluation. Ce formulaire est disponible dans le Guide de validation ITIE et été reproduit dans l'Appendice de ce document (voir Appendice 4).

Le processus de validation couvre aussi les données fournies par le gouvernement. Le Validateur consolide toutes les informations fournies par les entreprises et les agences gouvernementales dans un rapport qui est présenté au groupe multiactionnaire et au Secrétariat international de l'ITIE.

Les pays exécutants peuvent se procurer séparément une note de conseil sur la recherche d'un Validateur auprès du Secrétariat international de l'ITIE.

## 29 **Comment les entreprises peuvent-elles échanger entre elles des leçons et des conseils au sujet de l'ITIE ?**

Les entreprises peuvent communiquer avec leur siège social ou avec d'autres unités commerciales ; avec d'autres entreprises, soit informellement, soit à travers des associations industrielles comme l'ICMM, l'OGP et l'PIECA ; et avec le Secrétariat international de l'ITIE.

Les directeurs d'entreprise qui ont participé au processus ITIE disposent d'une masse significative d'informations et d'expérience, et il est essentiel de saisir cette connaissance et de l'intégrer dans des processus de ressources humaines le cas échéant, surtout si des personnes clés sont sur le point de quitter l'entreprise. Les directeurs peuvent également effectuer des visites réciproques entre pays exécutants, ainsi que donner des conseils aux pays qui ne sont pas encore candidats à l'ITIE.

Dans le cadre du processus de validation, le Validateur indépendant demandera également aux entreprises de rapporter les leçons apprises et les exemples de bonnes pratiques. Le Validateur résumera les leçons et les expériences, sous couvert d'anonymat, dans le Rapport de validation ITIE.

## 30 **Les informations ont été publiées et validées, et le pays est désormais conforme à l'ITIE. Que peut faire mon entreprise pour aller plus loin ?**

L'ITIE est fondée sur le principe l'amélioration constante. Le groupe multiactionnaire peut entreprendre des vérifications régulières et des enquêtes parmi les parties prenantes pour identifier ce qui peut être fait de plus pour contribuer à l'objectif global d'améliorer la transparence. Parmi les questions à prendre en considération, et à soulever par les entreprises leaders, pendant la phase de vérification sont :

- Est-il possible de publier davantage de données sur une base désagrégée – même si le processus ITIE ne l'exige pas (voir Encadré 4, 'Echantillon de publication volontaire de données') ?
- Davantage de parties prenantes peuvent-elles s'impliquer, par exemple des entreprises de moindre taille, des secteurs auxiliaires, ou des représentants d'autres secteurs de ressources naturelles tels que la foresterie et la pêche ?
- Les paiements sous-nationaux peuvent-ils être déclarés ?
- Les transactions non liées à la production peuvent-elles être couvertes par le processus ITIE, par exemple les frais de transit par pipeline ?
- Un renforcement des capacités est-il nécessaire, par exemple pour les entreprises de moindre taille ou pour les organisations venant de la société civile ?
- Le public a-t-il une meilleure compréhension de ce qui arrive aux paiements et aux recettes provenant des industries extractives ? Le programme de communication peut-il être rendu plus efficace ?

Par rapport à ce dernier point : une fois que la façon dont les revenus des industries extractives sont générés et encaissés devient plus transparente, on entend souvent des appels à la transparence sur la distribution de ces recettes. Bien que les entreprises ne soient pas responsables de la répartition des fonds publics, elles peuvent contribuer de manière utile à des discussions plus vastes sur la manière dont les bénéfices socio-économiques de l'extraction de ressources peuvent être partagés plus largement. L'Initiative pour la dotation



de ressources de l'ICMM illustre comment les entreprises le font dans le secteur des minéraux et des métaux.

#### 4 ECHANTILLON DE PUBLICATION VOLONTAIRE DE DONNEES

Au moment de la rédaction de ce guide, l'Indonésie ne s'était pas encore engagée officiellement auprès de l'ITIE. Néanmoins, Newmont publie volontairement des informations sur ses paiements au gouvernement d'Indonésie tous les trimestres sur son site Internet public, de la façon suivante :

##### **PT NNT paie des royalties de 7.2 millions de dollars au troisième trimestre 2007**

Sumbawa occidental – PT Newmont Nusa Tenggara (PTNNT) a récemment (30/10) effectué son troisième règlement au Gouvernement d'Indonésie de royalties trimestrielles sur les ventes de concentrés de juillet à septembre 2007.

Le montant de 7.242.788,47 de dollars (sept millions deux cents quarante-deux mille sept cents quatre-vingt-huit dollars et quarante-sept cents) a été versé sur le compte n° 508.000.071 du Ministère des Finances à la Bank Indonesia à Jakarta.

Le règlement est composé des parties suivantes :

Cuivre – Cu 4.251.697,85 de dollars

Or – Au 2.855.280,88 de dollars

Argent – Ag 135.809,74 de dollars

Total 7.242.788,47 de dollars

Les paiements de royalties de PTNNT sont faits en accord avec l'Article 13 du Contrat de travail entre PTNNT et le Gouvernement d'Indonésie et avec la lettre directive No.310/20.01/DJP/2000 datée du 24 février 2000 du Conseil d'administration des Mines.

PTNNT a commencé à payer des royalties à la suite de son premier chargement de concentrés en 1999 et a payé à ce jour un total de 141.677.803,95 de dollars. (Cent quarante-et-un millions six cent soixante-dix-sept mille huit cents trois dollars et quatre-vingt-quinze cents.)

VEUILLEZ NOTER : Les compagnies minières opèrent en général selon des termes contractuels différents de ceux pour les entreprises pétrolières et gazières.

## Glossaire

<b>Responsabilité</b>	Une personne ou une organisation est responsable lorsqu'elle reconnaît sa responsabilité pour les actions, décisions ou politiques qui concernent d'autres personnes ou organisations. La responsabilité comprend l'obligation d'être redevable pour les conséquences de ces actions, décisions ou politiques.
<b>Administrateur</b>	Un tiers indépendant (en général une entreprise d'audit) désigné pour rassembler et essayer de rapprocher les déclarations de paiements et de recettes présentées par les entreprises et le gouvernement. L'Administrateur ne réalise pas un audit mais compile et analyse les données ITIE (financières et, le cas échéant, sur les volumes de production) telles qu'elles ont été fournies. Il enquête sur, et explique, toute divergence éventuelle, comme prévu par le cahier des charges convenu entre le groupe multiactionnaire et l'Administrateur.
<b>Agrégation</b>	Système de déclaration dans lequel les paiements effectués par les entreprises individuelles sont consolidés, afin que les paiements individuels d'entreprises ne puissent pas être identifiés dans un rapport public de l'ITIE. Peut également désigner la consolidation de différents types de paiements effectués par une entreprise afin que les types de paiements individuels ne puissent pas être identifiés.
<b>Pays candidat</b>	Un pays qui s'est engagé publiquement à mettre en œuvre l'ITIE, mais qui n'a pas encore pleinement mis en œuvre toutes les étapes requises.
<b>Formulaire d'entreprise</b>	Un formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE (niveau national) (voir Appendice 4) doit être complété par toutes les entreprises pertinentes dans les pays exécutants pendant le processus de validation. Un formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE (niveau international) (voir Appendice 5) devrait être complété et actualisé par les entreprises qui se sont engagées à soutenir l'ITIE au niveau international.
<b>Pays conforme</b>	Pays qui a pleinement mis en œuvre l'ITIE et qui, selon une organisation de validation indépendante, respecte tous les indicateurs de validation.
<b>Plan de travail du pays</b>	Plan de travail convenu par le groupe multiactionnaire. Selon les Critères de l'ITIE, le Plan de travail doit être financièrement viable et être assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes éventuelles sur le plan des capacités.
<b>Désagrégation</b>	Système de déclaration dans lequel les paiements au gouvernement effectués par les entreprises individuelles sont divulgués et peuvent être identifiés séparément. Peut également désigner la déclaration de types individuels de paiements, afin que chaque type de paiement (redevance, impôt, etc.) puisse être identifié.
<b>Rapport ITIE</b>	Rapport, préparé par l'Administrateur et rendu public, montrant comment les paiements faits par les entreprises du secteur extractif s'harmonisent avec les recettes du gouvernement – et expliquant les divergences lorsqu'elles existent.
<b>Les éléments matériels</b>	Montant seuil ou pourcentage pour déterminer si une entreprise ou un paiement ont un impact significatif sur le résultat. Les pays exécutants ITIE fixent souvent des niveaux d'éléments matériels selon la taille de l'entreprise ou du paiement.
<b>Groupe multiactionnaire</b>	Comité habilité à élaborer le Plan de travail du pays et superviser la mise en œuvre et la gestion du programme ITIE. Ce groupe est responsable, entre autres, de la désignation de l'Administrateur et du Validateur.
<b>Validation</b>	Processus par lequel les progrès des pays dans la mise en œuvre de l'ITIE sont mesurés par rapport aux critères de l'ITIE. Selon la norme convenue, un Pays candidat à l'ITIE subit une validation indépendante au moins tous les deux ans par un Validateur indépendant qui rassemblera des informations sur le processus ITIE de ce pays, mènera des entretiens avec les parties prenantes clés et notera le pays en fonction d'une série d'indicateurs de validation. Les pays qui respectent tous ces indicateurs seront jugés 'Conformes à l'ITIE'. Les Pays conformes doivent subir une validation tous les cinq ans, ou antérieurement si le Conseil d'administration international de l'ITIE l'exige.
<b>Rapport de validation</b>	Rapport préparé par un Validateur indépendant évaluant le progrès du pays dans la mise en œuvre de l'ITIE en fonction d'indicateurs exposés dans le Guide de validation.

## Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Dave Prescott, avec le soutien d'Eddie Rich et Anders Kråkenes au Secrétariat international de l'ITIE et d'Amanda Gardiner à l'IBLF. Avec la participation de Jonas Moberg au Secrétariat international de l'ITIE, et de Peter Brew, Hanniah Tariq et Susan Wood à l'IBLF. Le guide a été traduit par Prime Productions, Londres, avec la contribution de Tim Bittiger et Ingvill Rørvik au Secrétariat international de l'ITIE.

### **Il a bénéficié des conseils d'un groupe de référence composé des personnes**

**suyvantes** (ordre alphabétique par nom de famille) :

Graham Baxter, IBLF, Royaume Uni

Alan Detheridge, IBLF, Royaume Uni

Olivier Loubière, Areva, France

Diarmid O'Sullivan, Global Witness, Royaume Uni

Leyla Rzakulieva, Exxon Mobil, États-Unis

### **Les personnes suivantes ont également assisté et contribué**

(en ordre alphabétique par nom de famille) :

Chris Anderson, Newmont, Ghana

Edward Bickham, Anglo American, Royaume Uni

Sheldon Daniel, BP, Royaume Uni

Sefton Darby, SEB Strategies, Nouvelle Zélande

Aidan Davy, ICMM, Royaume Uni

Madani Diallo, AngloGold Ashanti, Mali

Richard Dion, Royal Dutch Shell

David Goldwyn, Goldwyn International Strategies, États-Unis

Paul Hollesen, AngloGold Ashanti, Afrique du Sud

Khatira Iskender, BP, Royaume Uni

John R Kelly, Exxon Mobil, USA

Karin Lissakers, Revenue Watch Institute, États-Unis

Dorjdari Namkhajantsan, Open Society Institute, Mongolie

Chris Nurse, Hart Group, Royaume Uni

Willy Olsen, Norvège

Martijn Ritters, Shell Gabon



## APPENDICES

### **1 Les Principes ITIE**

Reproduits à partir du site Internet international de l'ITIE

### **2 Les Critères ITIE**

Reproduits à partir du site Internet international de l'ITIE

### **3 Modèle de déclaration de l'information financière de l'ITIE**

Reproduit à partir des pages 49-53 du Livre source de l'ITIE

### **4 Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE (niveau national)**

Reproduit à partir de la page 24 du Livre source de l'ITIE

### **5 Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE (niveau international)**

Reproduit à partir de la page 25 du Livre source de l'ITIE

### **6 EITI Supporting Companies**

Reproduit à partir du site Internet international de l'ITIE, 1er mai 2008

## Appendice 1

# Les Principes ITIE

Les Principes ITIE, convenus lors de la Conférence de Lancaster House en juin 2003, forment la pierre angulaire de l'initiative. Ils sont:

**1** Nous partageons la même conviction que l'usage prudent des richesses en ressources naturelles devrait constituer un moteur important pour la croissance économique durable qui contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté mais qui, en cas de mauvaise administration, peut avoir des répercussions défavorables sur le plan économique et social.

**2** Nous affirmons que la gestion des richesses en ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de l'exercice des gouvernements souverains, dans l'intérêt de leur développement national.

**3** Nous reconnaissons que les bénéfices de l'extraction des ressources se manifestent sous la forme d'avantages dérivés obtenus sur un grand nombre d'années et peuvent dépendre fortement des prix.

**4** Nous reconnaissons qu'une compréhension publique des revenus et des dépenses des gouvernements sur la durée est susceptible de contribuer au débat public et de permettre de faire des choix avisés sur les options appropriées et réalistes favorisant le développement durable.

**5** Nous soulignons l'importance de la transparence de la part des gouvernements et des compagnies des industries extractives, et la nécessité de renforcer la gestion et la responsabilité financières publiques.

**6** Nous reconnaissons que, pour parvenir à la transparence, il est nécessaire d'établir un contexte de respect des contrats et des lois.

**7** Nous reconnaissons que la transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration de l'environnement pour les investissements directs nationaux et étrangers.

**8** Nous croyons au principe et à la pratique de la responsabilité du gouvernement devant tous les citoyens en ce qui concerne l'administration des flux de revenus et des dépenses publiques.

**9** Nous sommes engagés à encourager le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, dans les opérations gouvernementales et dans les affaires.

**10** Nous pensons que l'application d'une approche largement uniforme et réalisable vis-à-vis de la divulgation des paiements et des revenus est indispensable, et qu'elle doit être simple à mettre en œuvre et à utiliser.

**11** Nous pensons que la divulgation de paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les compagnies de l'industrie extractive exploitant dans ce pays-là.

**12** Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions, nous pensons que toutes les parties prenantes ont des contributions importantes et pertinentes à apporter ; on entend par là les gouvernements et leurs agences, les entreprises de l'industrie extractive, les entreprises de services, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non gouvernementales.

## Appendice 2

### Les Critères ITIE

La mise en œuvre de l'ITIE doit respecter les critères suivants :

- 1** Tous les paiements matériels, versés par les entreprises aux gouvernements, au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière (« les paiements ») et toutes les recettes matérielles, reçues par les gouvernements de la part des entreprises pétrolières, gazières et minières (« les recettes »), sont publiés et diffusés régulièrement au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible.
- 2** Lorsque de tels audits n'existent pas, les paiements et recettes font l'objet d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales en matière d'audit.
- 3** Les paiements et les recettes sont rapprochés, conformément aux normes internationales en matière d'audit, par un administrateur indépendant digne de confiance, qui publie son opinion sur ce rapprochement de comptes et sur d'éventuelles divergences.
- 4** Cette démarche s'étend à l'ensemble des entreprises, y compris les entreprises publique.
- 5** La société civile participe activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus et apporte sa contribution au débat public.
- 6** Le gouvernement d'accueil élabore un plan de travail public, financièrement viable, relatif aux éléments ci-dessus, avec le concours des institutions financières internationales le cas échéant, ce plan étant assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes éventuelles sur le plan des capacités.

## Appendice 3

# Modèle de déclaration de l'information financière de l'ITIE

Ces modèles de déclaration ont été élaborés pour l'ITIE en 2003.

## A. MODÈLE DE SAISIE POUR UNE ENTITÉ DÉCLARANTE D'UN GOUVERNEMENT D'ACCUEIL (pétrole et gaz)

Pays d'accueil déclarant le :

---

Période de déclaration :

---

Champ 1 Flux d'avantages			
LIGNE RÉF	CONSIGNES SECTION 6 RÉF.	VOLUME	VALEUR
<b>1 Flux d'avantages des entreprises internationales seulement</b>			
1a) Droit du gouvernement d'accueil à la production des entreprises internationales	i		
i) Flux de production – en nature			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
ii) Flux de production – en espèces			
<b>2 Flux d'avantages des entreprises publique nationales</b>			
2a) Droit du gouvernement d'accueil à la production des entreprises publique nationales	i		
i) Flux de production – en nature			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
ii) Flux de production – en espèces			
<b>3 Flux d'avantages d'une entreprise publique internationale et nationale</b>			
3a) Impôt sur les bénéfices	iii		
3b) Royalties	iv		
– en espèces			
– en nature			
3c) Dividendes	v		
3d) Primes de signature et primes de production	vi		
3e) Frais d'attribution de permis, frais de location, « droits d'entrée » et autres contreparties de licences/concessions	vii		
3f) Autres paiements aux gouvernements d'accueil, à savoir :	viii		
_____			
_____			
_____			
_____			

Champ 2 Flux d'avantages			
LIGNE RÉF.	CONSIGNES SECTION 6 RÉF.	VOLUME	VALEUR
<b>4 Champ 2 Flux d'avantages (divulgation facultative) :</b>			
_____			
_____			
_____			
_____			
_____			

**Aval du gouvernement d'accueil**

Nous acceptons notre responsabilité en matière de présentation juste du modèle de déclaration conformément aux directives de déclaration, exception faite de :

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_



## B. MODÈLE DE SAISIE POUR LES ENTITÉS DÉCLARANTES (entreprises pétrolières et gazières)

Nom de l'entreprise :

Pays d'accueil déclarant le :

Période de déclaration :

Champ 1 Flux d'avantages			
LIGNE RÉF.	CONSIGNES SECTION 6 RÉF.	VOLUME	VALEUR
<b>1 Flux d'avantages à déclarer par les entreprises internationales seulement</b>			
1a) Droit du gouvernement d'accueil à la production au gouvernement d'accueil	i		
i) Flux de production – en nature			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
ii) Flux de production – en espèces			
1b) Droit du gouvernement d'accueil à la production à l'entreprise publique nationale	i		
i) Flux de production – en nature			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
ii) Flux de production – en espèces			
<b>2 Flux d'avantages à déclarer par les entreprises publique nationales seulement</b>			
2a) i) Prise de participation des entreprises publique nationales dans le droit à la production du gouvernement d'accueil – en nature	i		
* [préciser la nature de la production et des unités]			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
ii) Prise de participation des entreprises production du gouvernement d'accueil – en espèces			
2b) Production reçue par le flux de production	i		
2c) Droit de l'entreprise publique nationale à la production <sup>1</sup>		ii	
i) Droit à la production – en nature	ii		
* [préciser la nature de la production et des unités]			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
ii) Droit à la production – en espèces			
2d) Droit à la production reçu pour le compte du gouvernement d'accueil	ii		
i) Flux de production – en nature			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
* [préciser la nature de la production et des unités]			
ii) Droit à la production reçu pour le compte du gouvernement d'accueil – en espèces	i		
<b>3 Paiements au gouvernement d'accueil/à l'entreprise publique nationale</b>			
3a) Impôt sur les bénéfices	iii		
3b) Redevances	iv		
– en espèces			
– en nature			
3c) Dividendes	v		
3d) Primes de signature et primes de Production	vi		

1. Le droit de l'entreprise publique nationale se réfère à sa part de la production là où elle est partie contractante, entre autres en cas de participation dans une licence/concession en plus du droit à la production du gouvernement d'accueil.

Champ 1 Flux d'avantages suite			
LIGNE RÉF.	CONSIGNES SECTION 6 RÉF.	VOLUME	VALEUR
3e) Frais d'attribution de permis, frais de location, « droits d'entrée » et autres contreparties de licences/concessions	vii		
<b>3f) Autres paiements aux gouvernements d'accueil, à savoir :</b>			
_____			
_____			
_____			
_____			

Champ 2 Flux d'avantages			
LIGNE RÉF.	CONSIGNES SECTION 6 RÉF.	VOLUME	VOLUME
<b>4 Champ 2 Flux d'avantages (divulgation facultative) :</b>			
_____			
_____			
_____			
_____			
_____			

**Aval du gouvernement d'accueil**

Nous acceptons [ou, au nom du conseil d'administration (ou organe semblable), nous acceptons] notre responsabilité en matière de présentation juste du modèle de déclaration conformément aux consignes de déclaration, exception faite de :

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

## Appendice 4

# Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE (NIVEAU NATIONAL)

ENTREPRISE :	PAYS :	
Cochez une case pour chaque indicateur ci-dessous ✓	Oui	Non
1. L'entreprise a-t-elle fait des déclarations publiques de soutien en faveur du processus ITIE dans ce pays ?		
2. L'entreprise s'est-elle engagée à soutenir et coopérer dans la mise en œuvre du Plan de travail ITIE du pays (défini par le groupe multiactionnaire), y compris le respect des directives prises par le gouvernement en rapport avec l'ITIE (par exemple, lois et protocoles d'entente) et, le cas échéant, à se réunir avec les parties prenantes ?		
3. Tous les paiements importants ont-ils été divulgués à l'organisation chargée de rapprocher les chiffres et de produire le rapport de l'ITIE selon le modèle de déclaration de l'information financière de l'ITIE et dans les délais convenus ?		
4. Les données fournies à l'organisation chargée de rapprocher les chiffres et de préparer le rapport de l'ITIE proviennent-elles de comptes audités indépendamment conformément aux normes internationales ?		
5. L'entreprise a-t-elle répondu aux questions de l'organisation chargée de rapprocher les chiffres et de préparer le rapport de l'ITIE, afin de l'aider à rapprocher les paiements faits au pays et les recettes du gouvernement, conformément aux modèles de déclaration de l'ITIE ?		
	Oui	Non
<b>Évaluation globale (des éléments ci-dessus)</b>		
Opinions sous forme narrative :		
Si vous avez coché 'non' pour certains des indicateurs ci-dessus, merci de fournir une explication :		
Autres commentaires :		

## Appendice 5

# Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE (NIVEAU INTERNATIONAL)

<b>ENTREPRISE :</b>		
Cochez une case pour chaque indicateur ci-dessous ✓	Oui	Non
1. L'entreprise a-t-elle publié une déclaration publique claire de soutien pour les Principes et Critères de l'ITIE et l'a-t-elle publiée sur son site Internet ?		
2. Le cas échéant (par exemple, pour les opérations dans les pays exécutants de l'ITIE qui ont réalisé au moins une validation), l'entreprise a-t-elle fourni des liens sur son site Internet vers les formulaires d'entreprise dûment complétés ?		
3. L'entreprise a-t-elle attribué la responsabilité stratégique pour l'ITIE à un de ses cadres supérieurs et nommé un contact principal chargé de la communication de la politique ITIE de l'entreprise, de ses actions de soutien pour l'ITIE et de répondre aux demandes des parties prenantes de l'ITIE ?		
4. Si la Conférence internationale de l'ITIE s'est déroulée pendant la période de validation, un cadre supérieur a-t-il été présent ou envoyé une déclaration de soutien ?		
5. Lorsqu'une entreprise possède un rapport de viabilité internationale ou un rapport de responsabilité d'entreprise, a-t-elle inclus un résumé de sa contribution envers l'ITIE dans ce rapport et sur son site Internet ?		
	Oui	Non
<b>Évaluation globale (des éléments ci-dessus)</b>		
Opinions sous forme narrative :		
Si vous avez coché 'non' pour certains des indicateurs ci-dessus, merci de fournir une explication :		
Autres commentaires :		

## Appendice 6

# Entreprises soutenant l'ITIE

Reproduit à partir de [www.eitransparency.org](http://www.eitransparency.org), 1er mai 2008

Alcoa \*  
Anglo American \*  
AngloGold Ashanti \*  
Areva  
Barrick Gold \*  
BG Group  
BHP Billiton \*  
BP  
Burren Energy  
Chevron Corporation  
ConocoPhillips  
DeBeers  
Eni  
ExxonMobil  
Freeport-McMoRan Copper & Gold \*  
Gold Fields \*  
Hess Corporation  
Norsk Hydro  
Katanga Mining Limited  
Lonmin \*  
Marathon  
Mitsubishi Materials \*  
Newmont \*  
Nippon Mining & Metals \*  
Pemex  
Petrobras  
Repsol YPF  
Rio Tinto \*  
Shell (Company Form)  
StatoilHydro  
Sumitomo Metal Mining \*  
Talisman Energy  
Teck Cominco \*  
TOTAL  
Vale \*  
Woodside  
Zinifex \*  
Xstrata \*

\* en tant que membres de l'ICMM.



**L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)** est

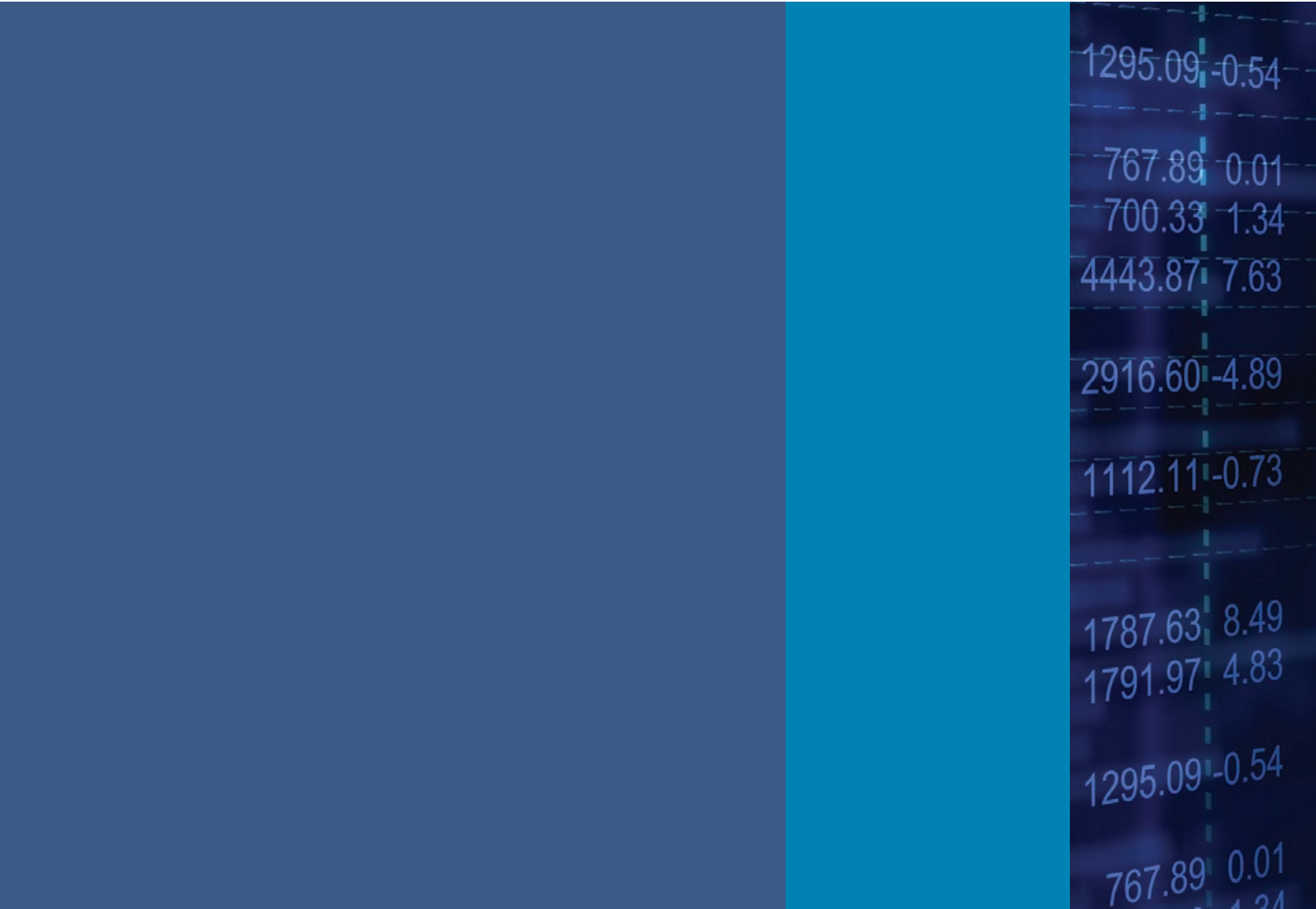
une norme développée à l'échelle internationale qui vise à améliorer la transparence des revenus au niveau local. C'est une coalition de gouvernements, de sociétés, de groupes venant de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales. A travers une méthodologie robuste mais flexible, elle permet la publication des paiements faits par les entreprises et des revenus des gouvernements provenant du pétrole, du gaz et des activités minières, et les divergences sont réduites. Le Conseil de l'ITIE et le Secrétariat international sont les garants du processus ITIE, mais la mise en œuvre est faite au niveau national, une procédure qui met l'accent sur la prise de participation multiple..

[www.eitransparency.org](http://www.eitransparency.org)

**Forum international du Prince de Galles pour les dirigeants d'entreprises (IBLF)** travaille avec les

entreprises, le gouvernement et la société civile pour augmenter la contribution des entreprises pour le développement durable. Fondé par Son Altesse royale le prince de Galles, c'est une association indépendante à but non-lucratif qui est actuellement soutenue par plus de 100 entreprises parmi les plus grandes du monde.

[www.iblf.org](http://www.iblf.org)



1295.09 -0.54

767.89 0.01

700.33 1.34

4443.87 7.63

2916.60 -4.89

1112.11 -0.73

1787.63 8.49

1791.97 4.83

1295.09 -0.54

767.89 0.01

[www.eitransparency.org](http://www.eitransparency.org)

[www.iblf.org](http://www.iblf.org)